

500 francs BDF type 1888 « Bleu et rose »

Recto
(ici modèle
de référence
portant une
date fictive)



Filigranes
vus côté recto
et par
transparence
face à la
lumière
(ici avec
impression de
la version de
1931)



Verso



TYPE INITIAL

500 francs BDF type 1888 « Bleu et rose » (BDF188802)

En mai 1888, la découverte d'imitations très fidèles du billet de 500 francs type 1863 « Bleu », et la panique les milieux financiers qui s'en suit, contraignent la Banque de France à suspendre l'émission de cette coupure et à la remplacer, en décembre, par une version enrichie d'un « *fond de sécurité* » rose. Pour l'ajout de cette couleur, le laboratoire de la Banque exploite les études menées depuis le début des années 1870 pour déjouer les progrès constants de la photographie et son usage de plus en plus simple.

L'ajout de l'impression rose permet d'introduire dans la composition du recto du billet deux visages finement gravés, difficulté nouvelle opposée au contrefacteur. La partie supérieure de l'encadrement ovale est également modifiée, rendant inexploitable le cliché des faussaires qui avaient réussi à imiter le type précédent. Autre complication, la date de création et les signatures sont désormais imprimées à l'encre noire.

Ces modifications seront ensuite appliquées aux trois autres coupures en usage.

1 ^{ère} autorisation de création de séries	Mise en circulation	Début du retrait	Privation du cours légal
2 novembre 1888	17 décembre 1888	1 ^{er} janvier 1944	4 juin 1945

Papier	format (mm)	140 x 240	force (g/m ²)	50 env.	nature	Chiffons de coton, bords à barbares
Procédés d'impression	recto	Typographie en bleu et violet clair pour la vignette, en noir pour les indices, la date de création et les signatures. Lithographie pour l'encre protectrice transparente colorée ocre.				
	verso	Typographie en deux couleurs (bleu et violet). Lithographie pour l'encre protectrice transparente colorée ocre.				

Illustrations	recto	Vignette d'encadrement ovale avec talon à gauche portant la mention Banque de France, et en bas la Loi présentant ses tables entourées de deux enfants symbolisant la Force et la Justice. Sur les côtés, les deux médaillons soutenus par des génies portent l'article 139 du Code pénal. Elle est recouverte par une vignette ornementale rose avec deux médaillons représentant à droite une tête de Mercure et à gauche une figure allégorique de la Force. Mention verticale « Banque de France » en lettres anglaises, à gauche, commune avec le talon.
	verso	La vignette bleue présente deux personnages : Cérès à gauche, Hercule à droite ; en bas deux génies encadrent un médaillon portant une tête de Cérès. Elle est recouverte d'un fond rose.
	filigranes	Textes se lisant côté verso : "500F." en chiffres foncés avec effet de perspective en clair, "Cinq cents Fr" en clair et "BANQUE DE FRANCE" en capitales foncées sur cartouche clair.

Indices	Numéro (sur le billet ci-dessus : 000), série (O.00), numéro de contrôle (0000000) et date de création (fictive : « Paris, le 30 Février 1889. »).
Signataires	Secrétaire général, caissier général, contrôleur général : a) Jean-Baptiste Billote - Eugène Bertin - Armand Delmotte (1888 et 1889)

Conception	Banque de France.
Vignette	Recto et verso de Jacques-Jean Barre ; Jean-Baptiste Daniel-Dupuis pour les visages roses de Georges Duval pour les ornements roses.
Gravure	La vignette originale de Jacques-Jean Barre a subi des modifications importantes exécutées par les graveurs de la Banque de France Depollier et Félix Brégeaut. Pour la vignette rose, les têtes sont gravées par Jules Robert et les ornements par Paul Dujardin.
Papeterie	Banque de France.
Impression	Banque de France.

ÉVOLUTION DU TYPE

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1889 (BDF188901)

Papier désormais **sans barbares** (particules de papier dépassant sur trois côtés du billet), l'impression se faisant à partir du 2 septembre 1889 par feuilles de deux billets à massicoter après impression (à partir de l'alphabet 31 lettre L daté du 27 juillet 1889).

Une combinaison de signataires :

- a) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville – Armand Delmotte (1890 et 1891)

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1893 « Papier de ramie » (BDF189105)

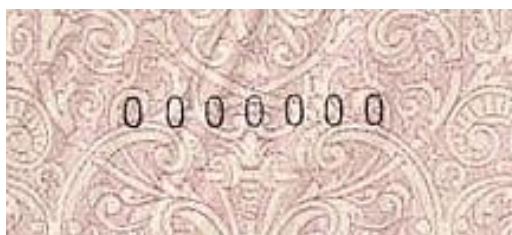
Papier de ramie, cette matière première étant plus solide et plus sonnante que le mélange coton-chanvre (à partir de l'alphabet 91 daté du 26 octobre 1893) ; décision du 11 juin 1891.

Six combinaisons de signataires :

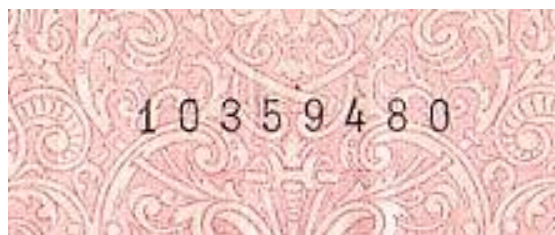
- a) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville – Armand Delmotte (1893 à 1897)
- b) Jean-Baptiste Billote - Victor d'Anfreville – Jules Boucher (1899 et 1900)
- c) Joseph Giraud - Victor d'Anfreville – Jacques Panhard (1901 et 1902)
- d) Joseph Giraud - Victor d'Anfreville – Marcel Frachon (1903 et 1904)
- e) Paul Ernest-Picard - Victor d'Anfreville – Marcel Frachon (1906)
- f) Paul Ernest-Picard – Alfred Julien-Laferrière – Marcel Frachon (1907 à 1915)

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1893 adapté 1915 (BDF191502)

Ajout d'un **huitième chiffre au numéro de contrôle**, le nombre de billets produits dépassant dix millions (à partir de l'alphabet 401 daté du 19 février 1915).



avant



après

Six combinaisons de signataires :

- a) Paul Ernest-Picard – Alfred Julien-Laferrière – Marcel Frachon (1915 à 1917)
- b) Paul Ernest-Picard – Alfred Julien-Laferrière – Albert Aupetit (1920)
- c) Albert Aupetit – Alfred Julien-Laferrière – Jules Emmery (1921)
- d) Albert Aupetit – Louis Platet – Jules Emmery (1922 à 1924)
- e) Pierre Strohl – Louis Platet – Jules Emmery (1926 à 1929)
- f) Pierre Strohl – Louis Platet – Gaston Roulleau (1930)

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1893 adapté 1930 (BDF193005)

Ajout d'une **lettre après la date création**, autorisé le 10 juillet 1930, afin de distinguer les alphabets autorisés le même jour en raison d'une élévation du besoin de billets (à partir de l'alphabet 1264 daté du 10 juillet 1930).



avant



après

Une combinaison de signataires :

- a) Pierre Strohl – Louis Platet – Gaston Roulleau (1930 et 1931)

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1893 adapté 1931 (BDF193101)

Date de création rétrécie par retrait d'un point typographique (0,38 mm) dans les espaces séparant les mots et les chiffres. Résultant de la précédente adaptation, ce nouvel ajustement est décidé en avril 1931, lorsque doivent être imprimés les plus longs intitulés de mois. Les cartouches portant les caractères mobiles d'imprimerie ne peuvent contenir simultanément deux lettres d'ordre de date et le mot « novembre ». À partir de l'alphabet 1532 daté du 19 février 1931 imprimé fin avril 1931 à Chamalières + quelques alphabets datés de novembre et décembre 1930 imprimés à Paris (date inconnue).

Deux combinaisons de signataires :

- a) Pierre Strohl – Louis Platet – Gaston Roulleau (1931 et 1932)
- b) Pierre Strohl – Félix Boyer – Gaston Roulleau (1933 à 1937)

Type 1888 « Bleu et rose » modifié 1893 adapté 1937 (BDF193703)

"Le Caissier général" remplace "Le Caissier principal" (à partir de l'alphabet 2632 daté du 5 août 1937).



avant après



Trois combinaisons de signataires :

- a) René Favre-Gilly – Félix Boyer - Pierre Strohl (1937)
- b) René Favre-Gilly – Pierre Rousseau - Pierre Strohl (1937)
- c) René Favre-Gilly – Pierre Rousseau – Henri de Bletterie (1938)

AUTRES PARTICULARITÉS

Total autorisé en création (2 novembre 1888 – 2 mai 1940)

102,975 millions de billets (4 119 alphabets de 25 000 billets), soit 51,4875 milliards de francs.

Nota : un alphabet = 25 séries de 1 000 billets identifiées chacune par une lettre (sauf la lettre « I »).